

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 15 mai 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3788-2012 – Demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences / DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN STATUT DE TÉMOIN EXPERT POUR M. LUDO BERTSCH, P. ENG. ET DEMANDE DE FRAIS INTÉRIMAIRES
ND : 1001-063**

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) dépose une demande de reconnaissance d'un statut de témoin expert pour M. Ludo Bertsch, P. Eng., dans le cadre du dossier mentionné en rubrique. Une demande de frais intérimaires a aussi été intégrée au présent document.

Conformément à l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, vous trouverez ci-dessous : 1) le nom et les coordonnées du témoin-expert ainsi qu'une description de son expérience pertinente au mandat; 2) la description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du ROEE; 3) le mandat et la qualification demandée pour le témoin expert et 4) la justification de la rémunération demandée pour le témoin expert et demande de frais intérimaires.

1. Nom et coordonnées du témoin-expert ainsi qu'une description de son expérience pertinente au mandat :

M. Ludo Bertsch
2758 Asquith St.
Victoria, BC
Canada
V8R 3Y5
Tél : (250) 592-1488

M. Bertsch, qui possède une formation d'ingénieur électrique, est en outre le fondateur et président de Horizon Technologies Inc., une entreprise basée en Colombie-Britannique et spécialisée en « *automation, data communications, system integration, control technologies and energy/environment sustainability* ». Avec une trentaine d'années d'expérience professionnelle, M. Bertsch est un chef de file dans le domaine des compteurs intelligents au Canada et à l'échelle internationale.

M. Bertsch dirige l'équipe du Smart Home/Smart Grid du *Solar Colwood Clean Energy Fund Project*. Il agit aussi à titre de Président du Comité consultatif canadien (CAC) pour ISO/IEC JTC 1/SC25 (Interconnection des appareils de traitement de l'information) et à titre d'expert en « Home Electronic Systems » (HES) au sein de ce même Comité.

Il est un membre très actif du Groupe de travail national des normes et technologies « Smart Grid », groupe issu d'une collaboration entre CanmetENERGY et le Conseil Canadien des normes. Notamment, il a contribué de façon substantielle au développement d'un plan canadien relativement au « Smart Grid », plus particulièrement en ce qui concerne les compteurs intelligents et le HAN (Home Area Network). M. Bertsch représente enfin le Continental Automated Buildings Association (CABA) au sein de Smart Grid Canada.

L'expérience professionnelle de M. Bertsch s'étend également aux volets réglementaires des enjeux énergétiques. Notamment, il a été impliqué dans certaines audiences tenues devant la British Columbia Utilities Commission (BCUC). Il a aussi mis à profit son expertise lors de l'implantation des technologies de mesurage avancé, par exemple, relativement à la demande de Fortis BC. Sa contribution a été particulièrement significative auprès du *Provincial Transmission Inquiry* où il a, de manière proactive, contribué à nourrir les délibérations au sujet de la technologie « Smart Grid ».

Dans le cadre du Projet LAD d'Hydro-Québec (R-3770-2011), M. Bertsch a produit deux rapports d'experts¹ offrant une perspective analytique des choix technologiques, en se concentrant sur les enjeux relatifs au « *hardware* » et à « la possibilité d'évolution technologique »². M. Bertsch a aussi fourni des commentaires

¹ R-3770-2011, C-ROEE-0028 – Rapport d'expert de M. Ludo Bertsch ; C-ROEE-0078 – Companion Paper de M. Ludo Bertsch.

² R-3770-2011, HQD-1, doc. 1/B-0006 – Projet lecture à distance, Phase 1, p. 7, ligne 17.

préliminaires relatifs à l'option de retrait lors de la présentation de son témoignage à l'audition du 26 avril 2012³.

L'expérience reconnue de M. Bertsch dans le domaine, tant sur la scène canadienne qu'internationale, et en particulier sa connaissance des technologies en question dans le présent dossier ainsi que des enjeux sociaux soulevés par l'option de retrait, pourront très certainement s'avérer utiles aux délibérations de la Régie.

Pour plus de détails sur l'expertise de M. Bertsch, le ROÉÉ suggère de consulter son *curriculum vitae* ainsi qu'une liste non-exhaustive de contrats et projets réalisés sous la direction de M. Bertsch, par Horizon Technologies Inc. Ces deux documents sont fournis en pièces jointes.

2. Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du ROÉÉ

Rappelons que dans le cadre de l'audience relative au projet LAD (R-3770-2011), le régisseur et président, Me Richard Lassonde, a indiqué que les questions d'ordre technique concernant l'option de retrait seraient débattues dans le cadre du dossier mentionné en rubrique (R-3788-2012) :

« LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais vous êtes dans l'aspect technique des différentes façons d'offrir l'« opting-out », des différents compteurs pour satisfaire les gens qui ne veulent pas un compteur avec un dispositif qui émet des radiofréquences. Ça c'est dans l'autre dossier, là, il me semble.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Alors est-ce que je comprends bien que, dans l'autre dossier, on va avoir l'occasion de parler aussi des aspects techniques ?

LE PRÉSIDENT :

Bien, il me semble que oui, là. Il me semble que oui.

[...]

Alors est-ce qu'il devrait y avoir une option ? Il y a une proposition, est-ce que la proposition devrait être acceptée ou pas, là. De quelle

³ C-ROÉÉ-0082 – Présentation Power Point de M. Ludo Bertsch, version amendée, Fiches 42 à 46.

façon cette option-là peut être exercée. Ça m'apparaît être du domaine de l'autre dossier.

[...]

Mais je dis vos questions sont bonnes, mais dans l'autre dossier. »⁴

À ce jour, la Régie n'a jamais été confrontée à un dossier similaire à cette demande relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences.

Le ROÉÉ considère que l'option de retrait présentée dans la demande d'Hydro-Québec⁵ soulève des enjeux techniques, environnementaux, sociaux et tarifaires qui sont tous intrinsèquement liés.

Afin de permettre à la Régie de bien évaluer la preuve technique soumise par Hydro-Québec, le ROÉÉ fait valoir que l'éclairage d'une personne ayant des connaissances approfondies dans le domaine des compteurs et des questions sociales qu'ils soulèvent est souhaitable, voire nécessaire⁶.

Conformément aux *Attentes de la Régie*⁷, la pertinence de l'apport d'une personne compétente, objective, impartiale, capable de défendre une position indépendante et d'aider la Régie à comprendre les solutions retenues par Hydro-Québec, apparaît manifeste.

Le ROÉÉ soumet donc respectueusement que M. Ludo Bertsch, notamment en raison de la pertinence de son domaine d'expertise, est l'une de ces personnes dont l'opinion saurait éclairer les délibérations des régisseurs.

3. Mandat et qualification demandée pour le témoin expert

D'entrée de jeu, notez que M. Ludo Bertsch a déjà été reconnu comme témoin-expert en « *hardware and firmware design development in data*

⁴ Notes sténographiques du 22 mars 2012, Contre-interrogatoire du Panel 2 d'Hydro-Québec, p. 82-84.

⁵ HQD-1, doc. 1, p. 8

⁶ Attentes de la Régie de l'énergie relatives au rôle des témoins experts, 19 juillet 2011

⁷ *Id.*

communications, networking, home automation and system integration » dans le cadre du dossier LAD (R-3770-2011)⁸.

C'est ainsi que compte tenu de l'importance et de la complexité des enjeux soulevés par l'option de retrait offerte par Hydro-Québec, le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie de reconnaître à M. Ludo Bertsch le statut d'expert en « *hardware and firmware design development in data communications, networking, home automation and system integration* ». Notez qu'il s'agit de la même qualification que celle qui a été accordée par la Régie dans sa décision D-2011-168 rendue dans le cadre du dossier LAD (R-3770-2011).

Voici le mandat que le ROÉÉ propose de donner à M. Bertsch :

- a) Analyser les choix technologiques relatifs aux modalités de l'option de retrait proposée par Hydro-Québec, en prenant notamment en considération les coûts et l'acceptabilité sociale de la solution retenue;
- b) Examiner les impacts des choix technologiques relatifs aux modalités de l'option de retrait sur d'autres aspects du présent dossier, notamment sur les conditions de services et de tarifs.

4. Justification de la rémunération demandée pour le témoin expert et demande de frais intérimaires

En conformité avec le *Guide de paiement des frais des intervenants* (2011), le ROÉÉ précisera la rémunération de M. Bertsch dans un budget de participation amendé déposé aujourd'hui même.

Aussi, conformément à l'article 13 du *Guide de paiement des frais des intervenants* (2011) et selon la requête de M. Bertsch, le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie de lui octroyer des frais intérimaires représentant 50% du total des honoraires prévus pour cet expert au budget de participation amendé du ROÉÉ.

Nous soumettons que le ROÉÉ regroupe des organismes non-gouvernementaux qui ne sont pas en position d'avancer à M. Bertsch 50% de ses

⁸ D-2011-168 / A-0020, Décision interlocutoire sur les objections du Distributeur à certaines demandes de renseignements des intervenants et sur d'autres demandes des intervenants, par. 58.

honoraires. Nous comprenons que cette demande de frais intérimaire est soumise au critère de l'utilité de la participation et qu'il y aura, le cas échéant, déduction des frais totaux accordés.

Le ROÉÉ fait enfin valoir que l'expérience récente de M. Bertsch au sein de la Régie de l'énergie laisse soupçonner la possibilité d'une audience d'une durée ou d'une ampleur hors de l'ordinaire qui justifierait l'octroi de frais intérimaires.

Considérant ce qui précède, le ROÉÉ demande respectueusement à la Régie de l'énergie :

- D'accorder à M. Ludo Bertsch le statut d'expert en « *hardware and firmware design development in data communications, networking, home automation and system integration* »;
- D'octroyer à M. Bertsch des frais intérimaires représentant 50% du total prévu pour l'expert au budget de participation amendé déposé par le ROÉÉ.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Jacynthe Ledoux

par Jacynthe Ledoux, avocate

cc: (courriel seulement)
Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec
M. Ludo Bertsch, P. Eng.
Mme Eve-Lyne Couturier, IRIS
M. Patrick Hébert, IRIS
Les intervenants au dossier